



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil municipal :
le 08/12/2023

Publication :
le 20/12/2023

Délibération n° D-2023-421

**Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires - Budget Principal
et Budgets annexes - Année 2024**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

Direction des Finances

**Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires -
Budget Principal
et Budgets annexes - Année 2024**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, l'article D. 2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale, sur les effectifs et sur la durée effective du travail dans la commune.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientations budgétaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2024 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- prendre acte de la communication du rapport d'orientations budgétaires accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Budget principal et budgets annexes

Conseil Municipal du 14 décembre 2023



Présentation des orientations budgétaires



Rappel des objectifs du DOB

- Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les 10 semaines précédant le vote du budget.
- Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2024.

Le Rapport d'orientation budgétaire tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financières de la collectivité :

- ✓ *Le contexte économique et social,*
- ✓ *Les impacts des Lois de Finances 2023 et 2024 sur le budget des collectivités locales*
- ✓ *Les décisions nationales relatives aux dépenses des collectivités*



Plan de la présentation

1. Un budget préparé dans un contexte marqué par des **incertitudes sur le plan géopolitique, économique et budgétaire.**
2. Face aux défis, la **nécessité d'agir** avec un budget volontariste en matière de maintien **des services publics** et **d'investissement** pour la ville.
3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires
4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise
5. Etat du personnel – Une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail.

1. Une prospective financière liée au contexte macro économique et au PLF

A. Des facteurs exogènes qui pèseront sur la situation des finances locales en 2024

La croissance mondiale ralentie

Après la récession liée au covid et le choc déclenché par la guerre en Ukraine, les tensions géopolitiques actuelles pourraient à nouveau peser sur la santé de l'économie mondiale. Le FMI prévoit une croissance de 3% en 2024, l'OCDE fait une prévision à 2,7%.

Au niveau national, le Gouvernement prévoit en 2024 une croissance de 1,4%, supérieure à la progression du PIB de 1% en 2023.

Le fléchissement de l'inflation

La réponse des banques centrales à l'inflation s'est traduite par une hausse des taux directeurs rapide et massive, entraînant un ralentissement de l'investissement.

La prévision d'inflation a un impact sur les ressources fiscales des communes mais aussi sur leurs dépenses.

La prévision d'évolution de l'inflation retenue au PLF est de 2,6% en 2024, 2% en 2025, 1,75% pour 2026.

Le déficit et la dette publique

Les prévisions de déficit public demeurent élevées malgré une tendance à la décrue annoncée par le Gouvernement autour de 4,4 % dans le PLF avec une perspective de repasser sous la barre des 3% en 2027. Le ratio de dette publique serait en 2024 de 109,7% du PIB. Enfin, malgré le recul des dépenses exceptionnelles de crise, le niveau des dépenses publiques connaît une légère hausse.

La hausse des taux d'intérêt

Les années passées ont été marquées par une remontée rapide des taux d'intérêt en 2022 et par un plafonnement du livret A à 3% en 2023.

Pour 2024, malgré un recul progressif de l'inflation sous-jacente, les taux devraient restés plutôt élevés et ne pas décroître rapidement (pas avant mi 2024) tout en restant volatiles et sensibles à des événements mondiaux (situation économique de la Chine notamment).

La situation sociale et de l'emploi

Pour les ménages, la conséquence de l'inflation est le risque d'une perte de revenu réel. Sa persistance conduit à une crise du coût de la vie.

Le taux de chômage semble désormais stabilisé à un niveau précédant celui de la crise sanitaire. Parallèlement, les tensions sur le secteur du recrutement se maintiennent.

Ces enjeux sont regardés de près par les collectivités qui mènent par leurs actions des politiques contracycliques, de soutien au tissu économique local et aux plus fragiles et d'accès universel aux transports, à la culture, etc.

Le changement climatique

Les conséquences ressenties à l'échelle locale (sécheresse, inondations, vagues de chaleur de plus en plus longues) ont des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement des services publics locaux, plus particulièrement ceux destinés aux plus fragiles de nos concitoyens mais aussi sur l'état, l'entretien et le coût de fonctionnement du patrimoine des collectivités et la situation des espaces publics. Le changement climatique oblige les collectivités à un engagement financier en faveur de la transition.

1. Une prospective financière liée au contexte macro économique et au PLF

B. Les incidences de la loi de finances pour 2024

Projet de loi de finances pour 2024 : Principales mesures affectant les budgets communaux

Les dotations de l'Etat

- Abondement de 230 M€ servant à financer l'augmentation des parts péréquatives de DGF, pas d'indexation de la DGF sur l'inflation
- Légère contraction de la DSIL de 27 M€ par rapport à la loi de finances 2023
- Progression de la dotation sur les titres sécurisés portée à 100 M€

Périmètre du FCTVA

- Réintégration dans l'assiette éligible des aménagements de terrains
- Augmentation du montant de dépenses prévisionnelles de 400 M€

Amortisseur électricité

- Maintien du bouclier tarifaire pour les petites communes
- Possibilité de prolongation d'un dispositif partiel d'amortisseur électricité à destination de certaines collectivités avec une révision du seuil de déclenchement

Prolongement du Fonds vert

- Le fonds d'accélération de la transition écologique est renforcé et doté de 2,5 milliards d'euros en autorisation d'engagement (+0,5 milliards d'euros) et en partie fléché sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

PLF 2024 et fiscalité : Mesures affectant les budgets communaux

Exonération de taxe foncière suite à des travaux de rénovation énergétique

- Une possible exonération de droit (qui était jusqu'ici facultative) sur les logements anciens ayant fait l'objet de dépenses de rénovation énergétique
- Cette mesure relevant de l'Etat aurait un impact significatif sur les budgets communaux et constituerait une nouvelle atteinte à la fiscalité locale.

Introduction d'une déliaison des taux

- Le PLF introduit une déliaison des taux entre la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Programmation pluriannuelle des finances publiques pour 2023-2027

La trajectoire annoncée au niveau national

- Un objectif de déficit public à 2,7 % en 2027
- La dette publique serait relativement stable en 2023 et 2024 à 109,7 % du PIB et devrait baisser d'ici 2027 pour atteindre 108,1 % du PIB
- Des concours financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales qui devraient atteindre 56 Milliards € en 2027

Un cadre financier incitatif pour les collectivités locales

- Le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales prévoit un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,3% en 2026 et 2027
- Lors de chaque débat d'orientation budgétaire, il est prévu une présentation des objectifs concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement pour tous les budgets (principaux et annexes)

2. Orientations générales pour la Ville de Niort : agir pour la préservation des services publics et l'investissement

A. Principales orientations budgétaires 2024 en matière de politiques publiques

Assurer la continuité, la qualité, l'accessibilité et le financement du service public dans un contexte contraint

- Par la recherche de maîtrise du poste de dépenses relatif à l'énergie via la poursuite du plan de sobriété énergétique.
- Par une attention particulière aux dépenses de charges à caractère général malgré l'inflation et le coût des énergies et matières premières
- Par une politique tarifaire adaptée, ajustée à l'évolution des coûts, mais attentive aux situations des familles les plus modestes (dispositifs Anios & coupons sport, tarification des activités périscolaire par tranche)

Poursuivre un programme d'investissements ambitieux

- Permettant de répondre aux attentes d'amélioration du cadre de vie et aux enjeux futurs d'une ville engagée pour le développement durable
- Permettant de financer les investissements notamment dans les domaines suivants :
 - urbanisme et habitat ;
 - espaces et bâtiments publics ;
 - éducation / jeunesse ;
 - sport / culture
- Finançant des études et diagnostics qui alimenteront les investissements et projets de demain

Renforcer l'accompagnement des niortais et des forces vives du territoire

- Par une augmentation du budget du CCAS accentué lui permettant d'agir dans les secteurs :
 - de l'action sociale,
 - de la petite enfance,
 - du maintien à domicile
 - de l'intervention sociale
 - de la médiation
- Par le soutien affirmé au monde associatif avec des subventions financières et en nature leur permettant de financer les projets qu'elles souhaitent développer.

S'engager plus encore dans les actions en faveur de Niort durable 2030

Par le déploiement de nouvelles actions parmi les 140 référencées pour réaliser les huit grands défis :

- une ville verte et bleue
- une ville nourricière
- une ville sobre
- une ville citoyenne
- une ville épanouissante pour les jeunes
- une ville solidaire
- une ville saine et sportive, qui préserve et améliore la santé de tous.

2. Orientations générales pour la Ville de Niort : agir pour le fonctionnement des services publics et l'investissement

B. Principales orientations budgétaires 2024 en matière de stratégie financière

Assurer la stabilité des taux d'imposition

Les taux des impôts directs locaux perçus par la Ville n'ont pas augmenté depuis 2014 et n'augmenteront pas en 2024.

En parallèle de cette stratégie fiscale, poursuivre la stratégie d'optimisation du recouvrement des autres recettes en poursuivant la collaboration étroite avec le comptable public.

Maîtriser le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt dans un contexte de hausse des taux doit être mesuré. La maîtrise du recours à l'emprunt, tout en assurant un programme d'investissement ambitieux, est une stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années qui porte ses fruits puisque la solvabilité est désormais considérée comme excellente (capacité de désendettement en dessous du seuil de 6 ans et en baisse chaque année). Cette solvabilité permet à la Ville, dans un contexte dans lequel les collectivités territoriales doivent investir massivement dans la transition écologique, de disposer d'une capacité d'investissement intéressante dans la réponse à cet enjeu.

Approfondir les coopérations avec la CAN

Par l'approfondissement des différentes formes de mutualisations

Par le partage de recettes permettant d'assurer les compétences respectives (une part de taxe d'aménagement est reversée annuellement à l'Agglo)

Par l'accompagnement financier de l'Agglo de certains investissements portés par la Ville (*via le PACT*)

Optimiser les recettes d'équipement

Dans un contexte où le recours à l'emprunt doit être mesuré, l'optimisation des recettes d'équipement est un enjeu majeur, d'autant qu'il requiert un niveau d'ingénierie important dans un contexte de multiplication des financeurs et des outils (appels à projets par exemple). La mise en place d'un service en charge de l'ingénierie du financement est un marqueur de cette volonté d'optimisation. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que de nouveaux outils de financement (par ex : fonds vert) sont mis à disposition des collectivités locales pour contribuer au financement de la transition écologique

Contenir les dépenses de fonctionnement

Afin de dégager un niveau d'épargne permettant de financer les investissements en limitant le recours à l'emprunt, les dépenses de fonctionnement doivent être contenues et ce en tenant compte du niveau des dotations de fonctionnement et d'investissement,

Cette stratégie est également rendue obligatoire par la contrainte imposée aux collectivités territoriales de ne pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement au-dessus 2,5 %.

Optimiser les engagements financiers pluriannuels

Les opérations d'importance et de transformation urbaine s'étalent sur plusieurs années et sont donc traitées par la voie budgétaire des autorisations de programme/crédits de paiement ce qui permet d'optimiser ces engagements.

Par ailleurs, la programmation pluriannuelle des investissements permet de gérer au plus près le pilotage des moyens financiers et humains disponibles.

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes de fonctionnement prévisionnelles 2024 estimées à 86 145 k€, contre 87 039 k€ au BP 2023, soit une baisse de 1 %

Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont estimés à 6 094 k€, en augmentation de 505 k€ par rapport au BP 2023 avec notamment :

- une augmentation entre 3% et 5 % sur l'ensemble des tarifs à hauteur de l'inflation supportée par la Ville pour le maintien des services au public
- une dynamique positive de fréquentation de certaines activités (stationnement, centre de loisirs et activités périscolaires)

Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont évalués à 65 624 k€ au BP 2024 contre 66 373 k€ au BP 2023 soit une baisse de 749 k€ :

- Les impôts directs locaux seront prévus pour un montant de 56 741 k€. Même sans augmentation des taux, une hausse de 2 718 k€ est anticipée du fait de la revalorisation légale des bases (IPCH à + 3,8 %)
- La poursuite de la mutualisation des services en 2024 aura un impact sur la réfaction de l'attribution de compensation versée par la CAN, prévue à 4 500 k€ soit une baisse de 3 041 k€ par rapport au BP 2023, incluant le projet de mutualisation RH (2,3M€) et une montée en charge des organisations déjà existantes.
- Les droits de mutations sont estimés à 2 600 k€ soit une baisse de 400 k€ par rapport à 2023

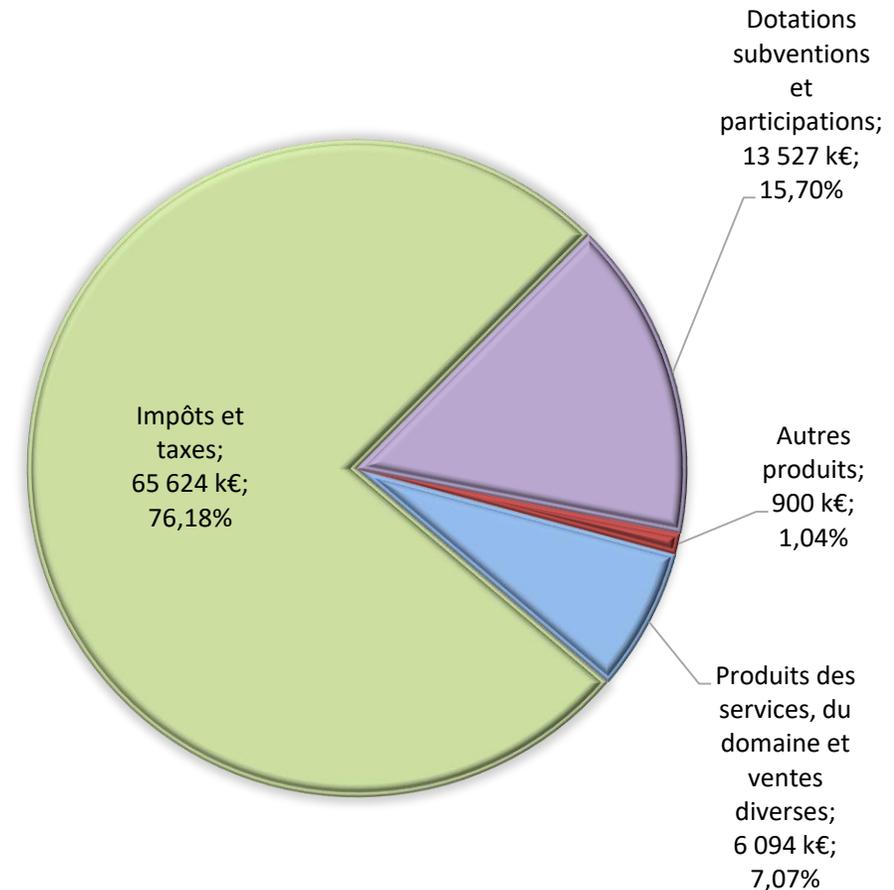
Dotations et participations

Les dotations et participations seront programmées à hauteur de 13 527 k€, soit une baisse de 572 k€ par rapport au BP 2023 :

- Les dotations étatiques (dotation générale forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation) restent dans les mêmes enveloppes de 2023 à 9 895 k€ (+ 55 k€ par rapport à 2023) ainsi que les compensations pour les taxes foncières à hauteur de 1 561 k€ (+ 79 k€)
- Les autres participations (2 071 k€) sont en baisse de 706 k€ avec notamment l'évolution des mécanismes de financement lié au contrat enfance jeunesse (remplacé par un « Bonus territoire, volet financier de la convention territoriale globale signée avec la CAF) entraine une baisse des recettes perçues et des dépenses reversées

Autres produits

Les autres produits sont estimés à 900 k€ soit une baisse de 78 k€ avec notamment une réduction du produit des locations d'immeubles (- 50 k€)



3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024 estimées à 79 316 k€, contre 80 716 k€ au BP 2023, soit une baisse de 1,7 %

Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont estimées à 17 722 k€, en augmentation de 402 k€ par rapport au BP 2023 :

- une augmentation autour de 3 %.
- l'impact de certaines hausses subies telles que celle des assurances (+ 90 % par rapport au BP 2023)
- Une gestion optimisée des dépenses strictement nécessaires au fonctionnement du service public

Les charges financières

Les charges financières sont évaluées à 1 478 k€ soit une baisse de 43 k€ dans le cadre la poursuite de la stratégie d'optimisation de la dette

Les atténuation de produits et autres dépenses

Les atténuations de produits sont inscrites à hauteur de 364 k€ (+ 103 k€). Elles concernent essentiellement les reversements de fiscalité

Masse salariale

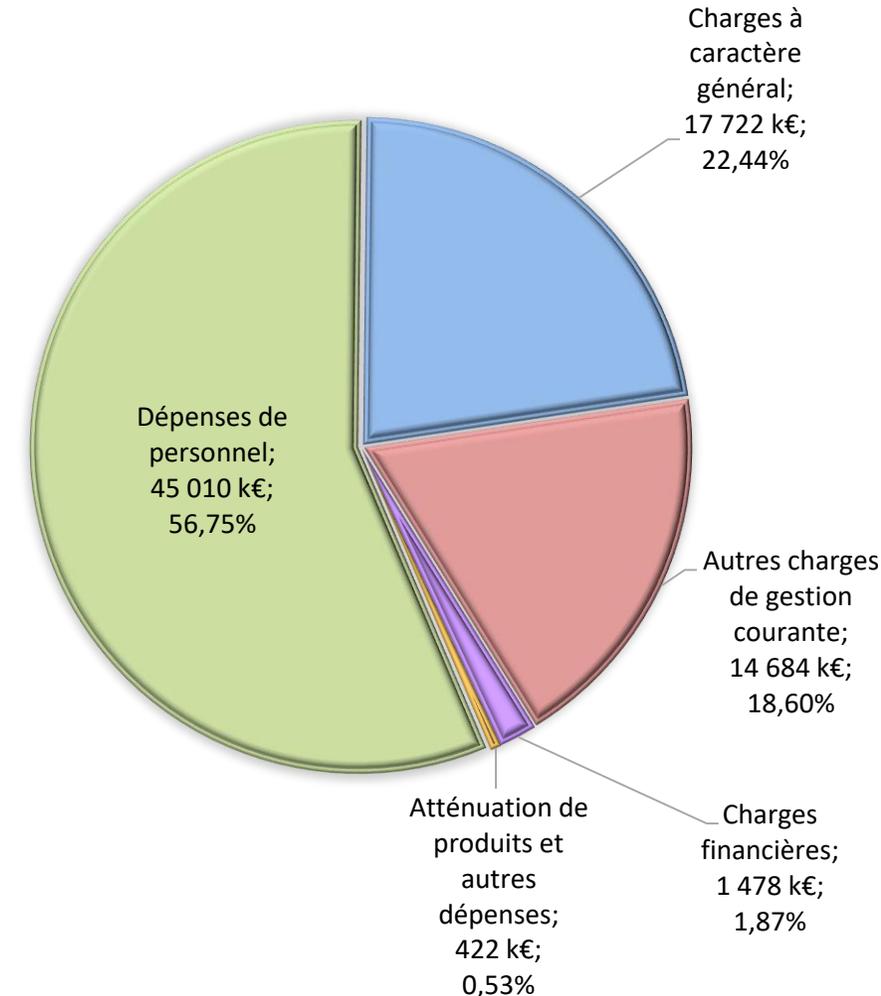
Les dépenses de personnels seront programmées à hauteur de 45 010 k€, soit une baisse d'environ 1 M€ par rapport au BP 2023 :

- L'approfondissement de la mutualisation des services en 2024 conduit à réduire la masse salariale de 2 300 k€ (projet de DRH mutualisée)
- La prise en compte d'évolutions statutaires (point d'indice, glissement vieillesse technicité, avancement et promotion, etc.)

Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante seront évaluées à 14 681 k€ au BP 2024 en hausse de 1 079 k€ :

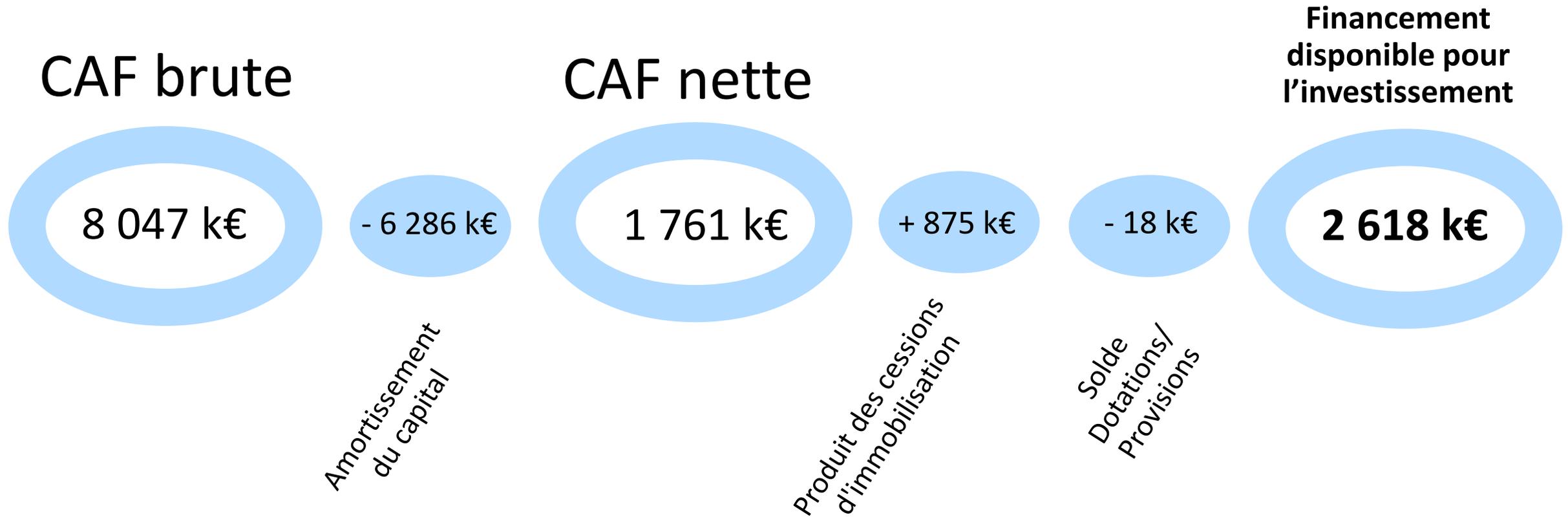
- Les subventions aux organismes privés sont prévues à hauteur de 4 800 k€, et tiendront compte de l'analyse des besoins actuellement en cours et des arbitrages politiques;
- Une revalorisation de la subvention attribuée au CCAS à un montant de 5 450 k€ (+ 400 k€)
- L'impact du changement de référentiel d'instruction budgétaire (M 57) comptabilise la subvention d'équilibre du BA Stationnement et la participation de la Ville à la gestion de l'Acclameur sur ce chapitre et non plus en charges exceptionnelles



3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

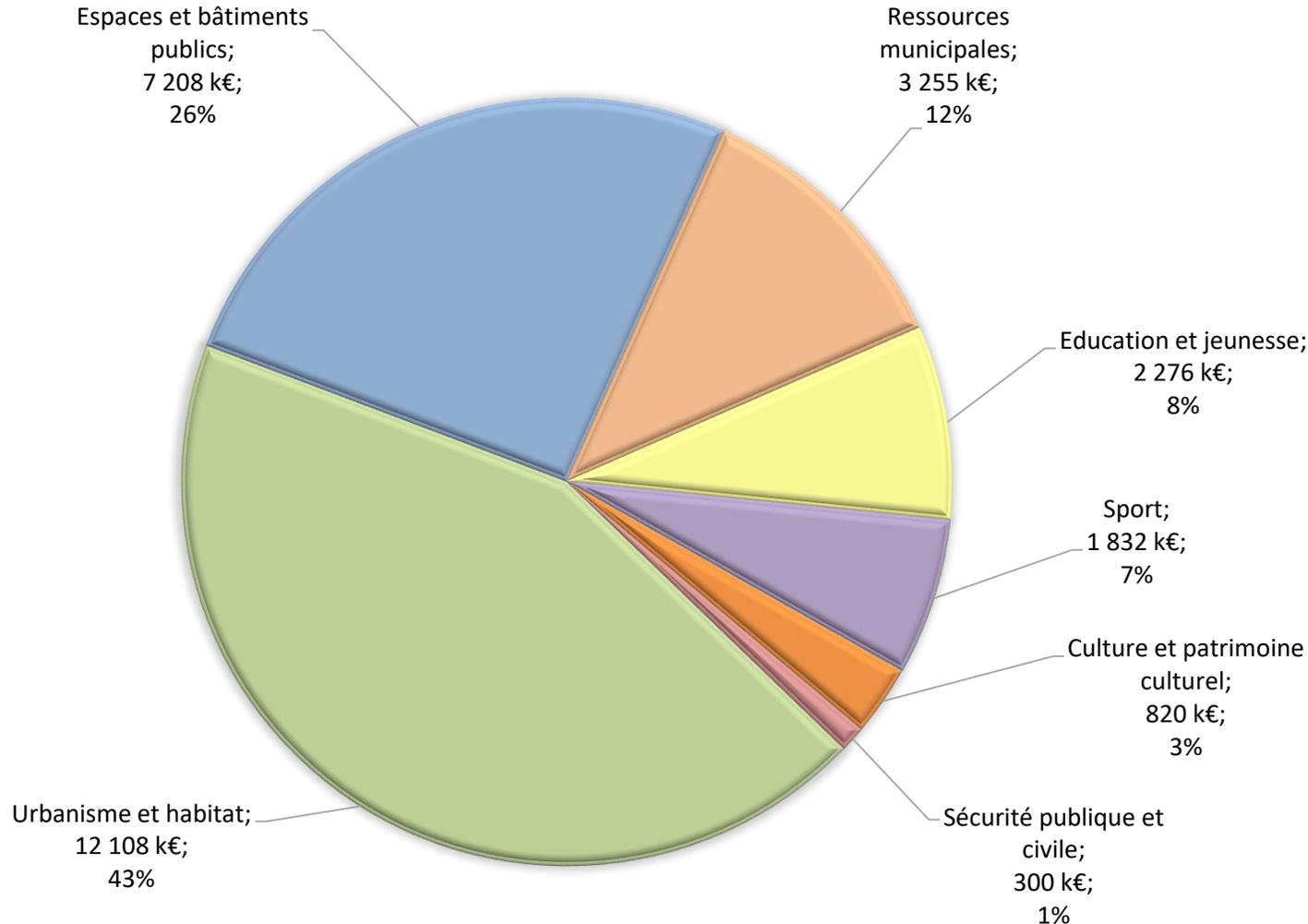
De l'autofinancement brut au financement disponible pour l'investissement :



3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des dépenses d'investissement (28 607 k€ => + 1 981 k€) principalement portées par les dépenses d'équipement



Les autres dépenses d'investissement

- Reversement de taxe d'aménagement à l'Agglo : 200 k€
- Autres immobilisations financières : 50 k€
- Titres de participation : 557 k€

TOTAL : 28 607 k€

=> 27 800 k€ pour les seules dépenses d'équipement (+ 1 500 k€)

Certaines de ces dépenses d'équipement programmées en 2024 sont intégrées dans des AP/CP permettant d'approfondir une vision pluriannuelle de ces investissements.

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Dépenses d'équipement – Urbanisme / habitat

12 108 k€

Action Foncière : 1 400 k€
Développement et
aménagement urbains :
10 547 k€
Habitat : 161 k€

Dont



Renouvellement Urbain,
Pontreau Colline Saint André

3,5 M€



Gare Niort-Atlantique

1,8 M€



Secteur hôtel de Ville

1,7 M€



Parc Naturel Urbain
(Port Boinot, Bd Main)

3,9 M€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Dépenses d'équipement – Espaces et bâtiments publics

7 200 k€

Accessibilité et handicap :
820 k€

Espaces publics : 4 137 k€

Patrimoines historiques et
cultuels : 1 101 k€

Opérations transversales et
rénovation bâtementaire : 1
142 k€

Dont



Espaces verts naturels

325 k€



Accessibilité

820 k€



Eglise Notre Dame

580 k€



Voirie et espaces publics

3 613 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Dépenses d'équipement – Education/Jeunesse

2 276 k€

Scolaire et périscolaire :

906 k€

Jeunesse : 1 370 k€

Dont



Bâtiments scolaires

540 k€



Jeux/matériel/équipement

91 k€



Restauration scolaire

275 k€



Centres Socioculturels

1 370 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Dépenses d'équipement – Sport / Culture / patrimoine

2 652 k€

Sport : 1 832 k€

Culture et patrimoine
culturel : 820 k€

Dont



Economies d'énergie salle et
stades

320 k€



Stades et salles de sport

1 401 k€



La Chapelle rue Basse

650 k€



Le Pilori

150 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Dépenses d'équipement – Les ressources municipales / sécurité publique et civile

3 562 k€

Ressources municipales :

3 262 k€

Sécurité publique et civile :
300 k€

Dont



Systemes d'information

320 k€



Equipements municipaux

1 317 k€



Bâtiments services municipaux

865 k€



Sécurité publique et civile

300 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Près de la moitié des dépenses d'équipement 2024 traitées en AP / CP



Port Boinot

AP = 21 309 k€
CP24 = 2 729 k€



Renouvellement
urbain Pontreau /
Colline Saint-
André

AP = 17 601 k€
CP24 = 3 491 k€



Place / rue de
l'Hôtel de Ville

AP = 6 694 k€
CP24 = 1 650 k€



Parc Naturel
Urbain –
Espaces publics
Boulevard Main

AP = 3 672 k€
CP24 = 1 200 k€



Agenda
d'accessibilité
programmée
(Ad'AP)

AP = 6 614 k€
CP24 = 820 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Près de la moitié des dépenses d'équipement 2024 traitées en AP / CP



Eglise Notre
Dame

AP = 4 680 k€
CP24 = 580 k€



Centre
technique
Espaces Verts
Naturels

AP = 8 635 k€
CP23 = 200 k€



Rénovation de
l'Hôtel de Ville

AP = 2 794 k€
CP24 = 60 k€

Une nouvelle
AP CP pour
2024



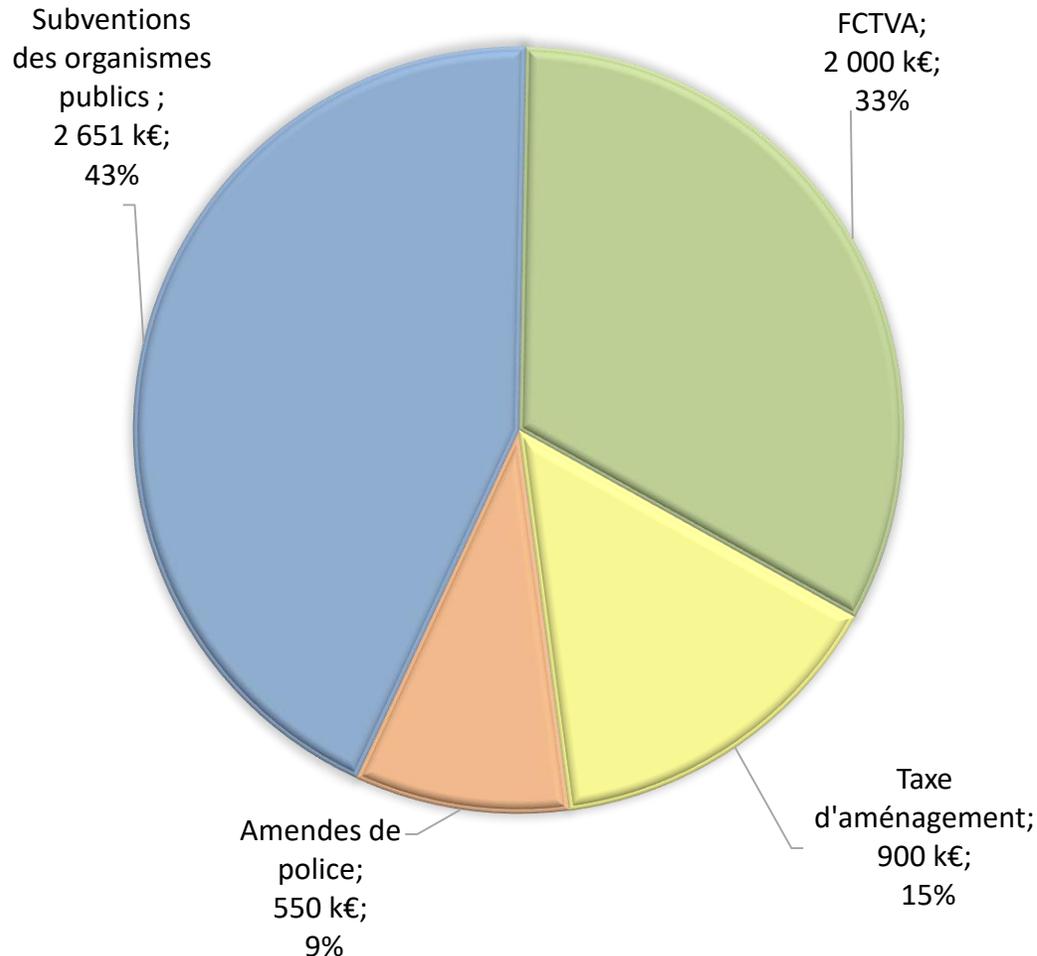
Véhicules,
Engins et
matériels

AP = 7 500 k€
CP24 = 800 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes d'investissement (6 101 k€ => - 482 k€) portées principalement par les subventions d'équipement et le FCTVA



Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont estimées à 2 651 k€, en diminution de 381 k€ par rapport au BP 2023. Elles suivent l'avancée des opérations d'équipement

Le FCTVA

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu à l'identique qu'au BP 2023 soit 2 000 k€. Il est calculé à partir des dépenses éligibles réalisées en 2023

Les amendes de police

Les amendes de police sont estimées à 550 k€, en hausse de 100 k€ par rapport au BP 2023.

La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est évaluée à 900 k€, en diminution de 200 k€ par rapport au BP 2023, en lien avec le ralentissement du secteur immobilier.

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

B. Les hypothèses pour les budgets annexes

STATIONNEMENT (opérations sur les parkings aménagés)

Des dépenses d'exploitation (1 451 k€), en légère baisse (- 99 k€), en raison notamment de la révision sur le coût des prestations pour la gestion des parking aménagés et du profil des remboursements des charges financières.

Des recettes d'exploitation stables (1 890 k€) dont 850 k€ de subventions du budget principal. Les recettes d'exploitation des parkings en ouvrage sont prévues à hauteur de 1 030 k€ soit une augmentation de 3,65 % par rapport à la prévision du BP 2023

Il n'est prévu aucun investissement pour ces parkings

L'annuité du remboursement de la dette baisse de 3,9 k€ par rapport à 2023 :

- Capital remboursé : 437 k€
- Intérêts : 192 k€

PARC DE NORON

Des dépenses de fonctionnement (1 143 k€) en baisse (- 6,1 k€)

Si les charges à caractère général sont en hausse de 20 k€ (évaluées à 506 k€), celles liées aux charges de personnel, évaluées à 628 k€, sont en baisse de - 7,4 k€ en lien avec la gestion du personnel sur le site.

Les recettes de fonctionnement (1 346 k€) sont en baisse (-153 k€) du fait de produits de location et des services et de la subvention du budget principal (960 k€)

Dépenses d'investissement (203 k€) en baisse également (-146 k€). Il avait été prévu au BP 2023 des travaux de réparation de la toiture du Dôme

Chaufferie Bois des Brizeaux

Ce budget est en lien avec la gestion de la chaufferie en délégation de service public. De fait, il est programmé peu de mouvements budgétaires :

Dépenses d'exploitation (14 k€) : prestation et taxes foncières

Recettes d'exploitation (18 k€) : redevance et produits de la DSP

Dépenses d'investissement (4 k€)

Crématorium

Les dépenses d'exploitation (600 k€) constantes

Les recettes d'exploitation restent stables (819 k€)

Des dépenses d'investissement (180 k€) en hausse de 35 k€ en raison des frais d'études lancées pour la construction du nouveau crématorium qui sera géré en AP / CP à compter de 2024, pour une durée de 4 ans

Montant de l'AP : 9 M€ HT

Montant du CP 2024 : 160 k€

Pompes funèbres

Des dépenses et des recettes d'exploitation équilibrées (64 k€)

Sans évolution notable par rapport au BP 2023

Le budget principal

Au cours de l'année 2023, la Ville aura :

➤ **encaissé**

- **2 500 k€ d'emprunt au titre des restes à réaliser de l'exercice 2021.**

Ce montant est une partie de l'emprunt de 7 000 k€ souscrit en décembre 2021 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,06 %.

Ce prêt disposait d'une phase de mobilisation de 1 an qui s'est terminée le 17/01/2023

- **5 000 k€ d'emprunt souscrits au titre des restes à réaliser de l'exercice 2022.**

Ce prêt a été souscrit en mai 2022 auprès de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,63 %.

Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation de 1 an qui s'est terminée le 30/05/2023.

➤ **remboursé :**

- **700 k€** correspondant au capital restant dû pour l'emprunt souscrit en 2011 auprès du Crédit Agricole - Corporate & Investment Bank
- **670 k€** correspondant au capital restant dû pour l'emprunt souscrit en 20 ans auprès du Banque Française de Crédit Coopératif

Au cours de l'année 2024, la Ville devrait contractualiser 8 000 k€ d'emprunt au titre de l'avancée de ses opérations d'investissements.

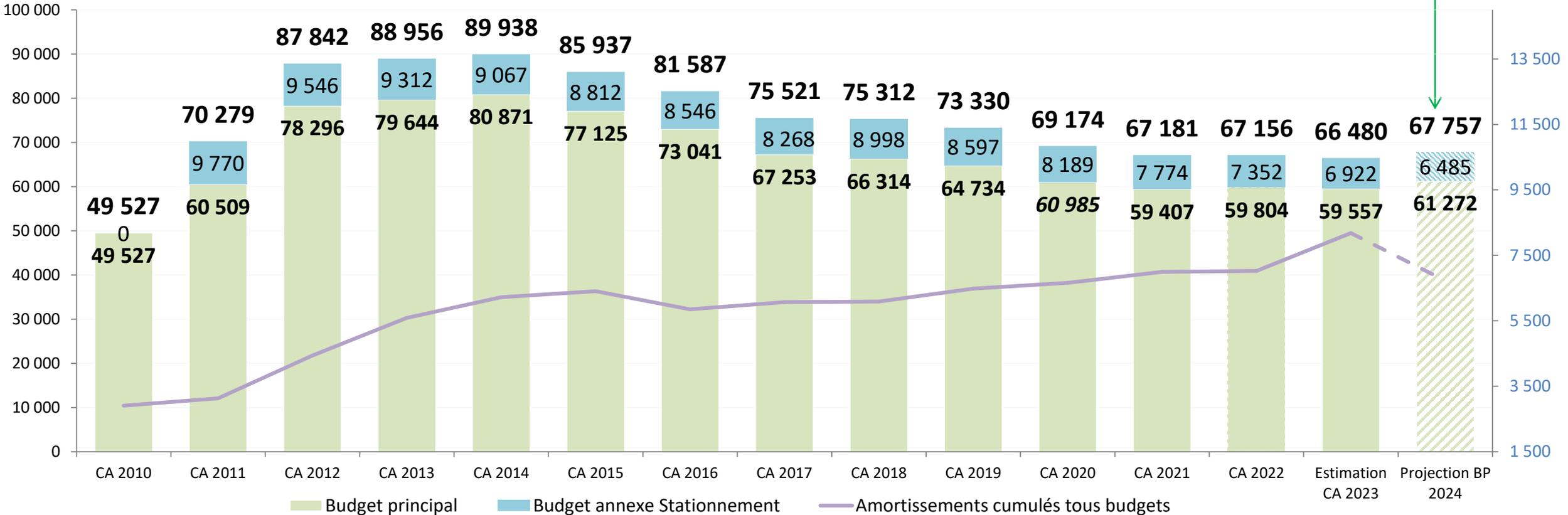
L'encours de la dette au 31 décembre 2024 devrait s'élever pour le budget principal à 61 272 k€, en hausse maîtrisée de 1 714 k€ (+2,8 %) par rapport au 31 décembre 2023. Cette trajectoire est cohérente avec les progressions de réalisation des opérations du mandat.

4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

Un encours de dette contenu

Illustration de l'hypothèse d'une mobilisation de 8 000 k€ d'emprunt en 2024 (budget principal)

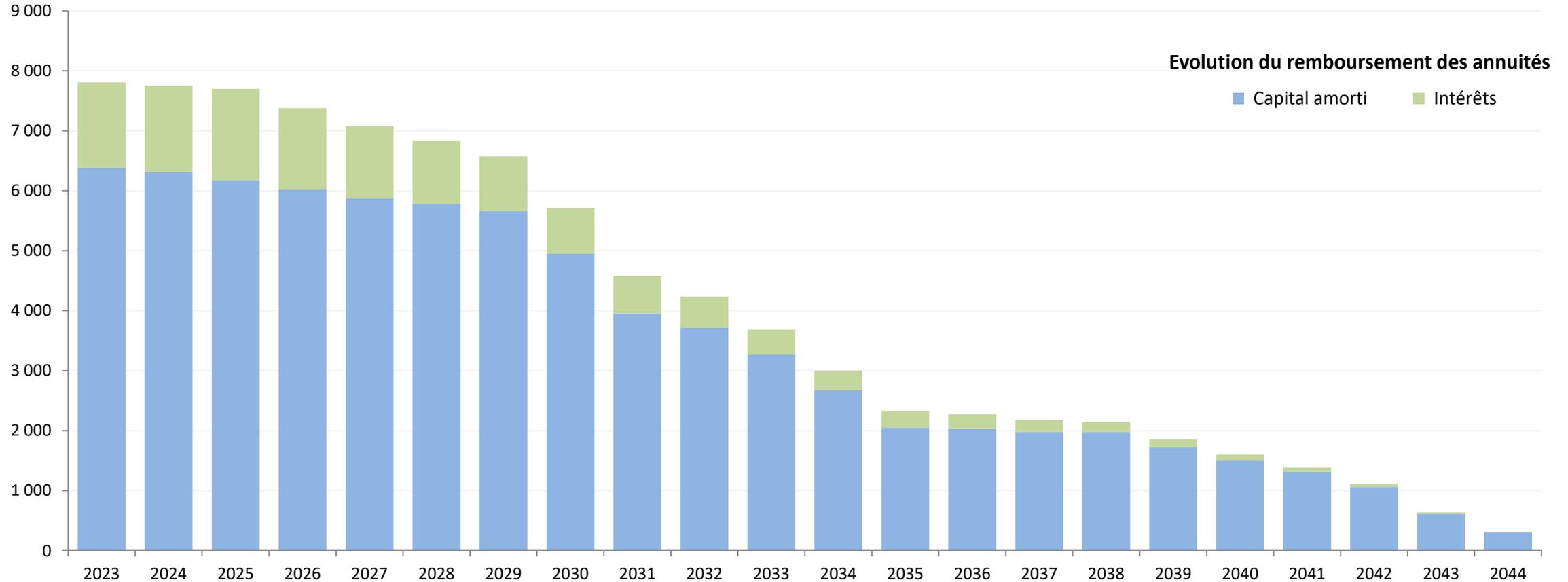
Evolution de la dette (en K€)



Depuis 2014, la Ville poursuit une politique de soutenabilité de sa dette au regard de ses capacités de remboursement, ce qui permet une maîtrise du volume de dette à rembourser en capital. Au regard de la programmation des investissements en 2024, le niveau de l'encours d'emprunt serait de 67,8 M€.

4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

Profil d'extinction de la dette impacté avec la hausse des taux d'intérêt



Selon cette hypothèse (mobilisation d'emprunts pour 8 000 k€ en 2024), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau. La seule inconnue étant l'évolution des taux d'intérêts qui restent assez élevés tant pour les taux variables que pour les taux fixes.

4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maitrise

Un encours de dette contenu

CHARTRE GISSLER
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS

Risque faible

Risque de Structure	A	VILLE DE NIORT 100 %					
	B						
	C						
	D						
	E						
	F						
			1	2	3	4	5

Risque sous jacent

Risque élevé

La nature de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés)

Avec une capacité de désendettement se situant autour de 5 ans, la collectivité présente une situation financière saine.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il ne doit pas dépasser les 12 ans.

Au 31/12/2023, 78 % de la dette du budget principal, soit 46 416 k€, est en taux fixe.

Situation de la dette au 31/12/2023

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dette à taux fixe	46 404,06	77,93%	11,83	46 415,88	77,93%	6 922,35	100%
Dette à taux variable	13 141,47	22,07%		13 141,47	22,07%		
Total	59 545,53	100%	11,83	59 557,36	100%	6 922,35	100%

Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2,39 %. En outre, les taux variables sont majoritairement en Livret A.

Le budget annexe Stationnement

Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2023, l'encours de dette pour ce budget annexe est en constante diminution.

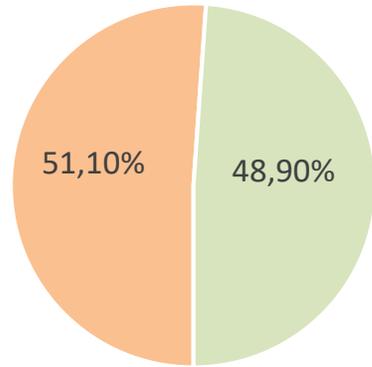
Ainsi le montant de l'encours au 31 décembre 2023 sera de 6 922 k€ (contre 7 352 k€ au 31 décembre 2022).

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2023 (soit 437 k€), l'encours de dette de ce budget annexe sera de 6 485 k€ au 31 décembre 2024.

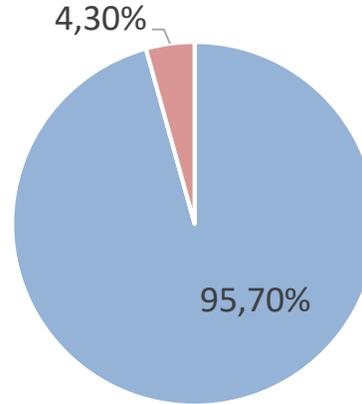
5. Etat du personnel – une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail

Structure des effectifs permanents (budget principal)

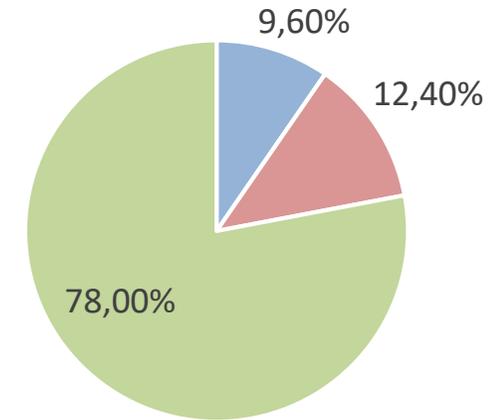
Répartition graphique pour 2023



■ Femmes ■ Hommes



■ Titulaires ■ Non titulaires



■ Cat. A ■ Cat. B ■ Cat. C

Réalisé 2022 et projections pour 2023 et 2024 :

	2022	2023	2024
Femmes	51,60%	51,10%	50,90%
Hommes	48,40%	48,90%	49,10%

	2022	2023	2024
Titulaires	96,40%	95,70%	96,20%
Non titulaires	3,60%	4,30%	3,80%

	CA 2022	2023	2024
Cat. A	10,30%	9,60%	8,50%
Cat. B	13,60%	12,40%	10,80%
Cat. C	76,10%	78,00%	80,70%
Total effectifs permanents	920	899	857

5. Etat du personnel – une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail

Un enjeu : contenir l'évolution contrainte de la masse salariale

	CA 2022	Voté 2023	BP 2024
Total de la masse salariale	44 087 k€	45 353 k€	45 010 k€
dont:			
- Traitement indiciaire	22 732 k€	23 849 k€	23 555 k€
- Charges	11 110 k€	11 604 k€	11 674 k€
- Régime indemnitaire	6 242 k€	6 326 k€	5 934 k€
- NBI, SFT	462 k€	478 k€	488 k€
- Versements aux autres œuvres sociales (CASC)	299 k€*	300 k€*	300 k€

* Pour mémoire : montant comptabilisé sur le chapitre 65

Recettes

Les recettes perçues en 2022 représentaient 682 k€.

La prévision de perception totale pour 2023 est de 560 k€ (BP 2023 : 505 k€) et la prévision inscrite au BP 2024 s'établit à 546 k€. Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

	CA 2022	Voté 2023	BP 2024
Remboursement par le CCAS de la gestion RH	268 k€	268 k€	268 k€
FIPHFP	26 k€	29 k€	44 k€
Autres recettes diverses (remboursement de mises à disposition, etc.)	388 k€	263 k€	234 k€

Des augmentations exogènes...

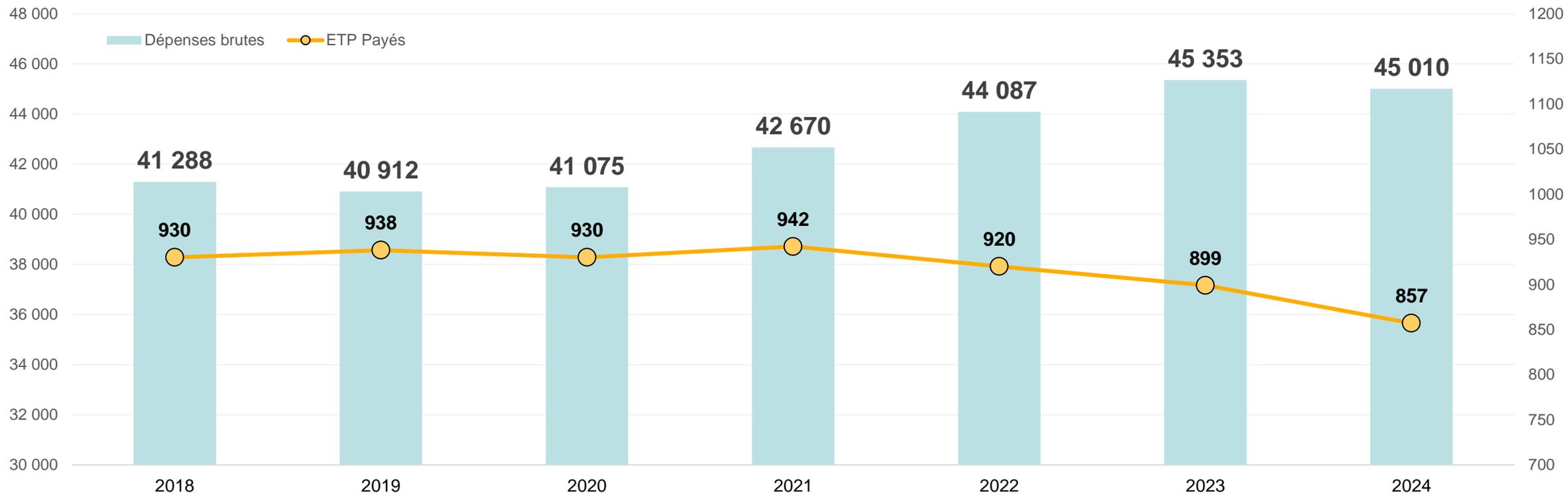
- L'impact global pour la Ville de Niort en année pleine des revalorisations nationales des agents publics :
 - Point d'indice : 275 k€ en 2023 / 930 k€ en 2024 (impact +1,5% 2023 et octroi de 5 points à tous les agents)
 - Revalorisations catégorielles : 50 k€ en 2023 / 95 k€ en 2024
 - SMIC : 110 k€ en 2023
- En 2023, après 4 années de mise en place du RIFSEEP, une phase de bilan et de diagnostic est en cours de réalisation afin de répondre à la clause de renégociation prévue par les textes.

... et des actions de maîtrise des effectifs

- Attention particulière portée aux recrutements, notamment aux périodes de « tuilage » et de vacances de postes
- Des Mutualisations au 01/01/2023 et 01/01/2024 se traduisant par des transferts d'agents vers la CAN : Direction générale, Secrétariat de DG, création de la Direction de Transformation, DRH

5. Etat du personnel – une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail

Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP payés depuis 2018



- Les effectifs et la masse salariale 2023 et 2024 correspondent à une projection estimée, considérant que la gestion dynamique des recrutements permet une stabilité des effectifs à un niveau contenu.
- La diminution progressive des effectifs est également confortée en 2023 et 2024 par de nouvelles mutualisations.
- Les dépenses de personnel reflètent pour partie ces mouvements d'effectifs mais tiennent également compte en contrepartie des impacts suivants :
 - Évolutions réglementaires : nouvelles mesures liées à la hausse du point d'indice en 2022 (+ 3,5 %), 2023 (+ 1,5 %) et 2024 (+ 5 points), nouvelles revalorisations pour les agents de catégorie C et B en 2023, hausses du SMIC annuelles etc.
 - Variation des besoins non permanents pourvus par des agents en contrat CDG. L'objectif est de diminuer progressivement les enveloppes dédiées

Temps de travail

Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.

En 2023, **un guide de gestion des temps** a été adopté.

Il permet de :

- Centraliser en un seul document les différentes déclinaisons de la gestion des temps : définition du temps de travail effectif, des horaires de travail, gestion des congés annuels, des RTT, des autorisations d'absence, de la mise en œuvre du temps partiel, etc.
- Clarifier les règles en matière de mise en œuvre du temps de travail
- Garantir les droits et les obligations de chacun en matière de temps de travail et promouvoir un ensemble de bonnes pratiques